



Charte du Groupe Ressource

Préambule

Toute personne, quelles que soient son histoire et sa situation, doit pouvoir participer au débat démocratique et citoyen promu par la République Française.

Le Groupe Ressource est une instance créée par le Département des Hautes-Pyrénées qui rassemble des allocataires du RSA et des professionnels de l'insertion dans le but d'une démarche participative inscrite dans la loi n° 2008-1249 du 01-12-2008 et dont l'objectif est de lutter contre la précarité et l'exclusion.

En effet, la Loi du RSA met en avant la participation des allocataires en tant que partie prenante dans la mise en œuvre et l'évaluation de la politique d'insertion du dispositif RSA.

L'Article 115-2 précise que : « La définition, la conduite et l'évaluation des politiques mentionnées au présent article sont réalisées selon des modalités qui assurent une participation effective des personnes intéressées. »



1/ Les objectifs du Groupe Ressource

Le Groupe Ressource est constitué d'allocataires du RSA et de professionnels de l'insertion qui souhaitent :

- Associer des idées, des réflexions sur ce dispositif : le Groupe Ressource se positionne comme un lieu d'échanges et d'élaborations de propositions, en direction des décideurs afin d'évaluer et d'améliorer les actions d'insertion du département,
- Porter les préoccupations et les expériences des allocataires,
- Participer à simplifier et améliorer l'organisation du RSA : élaboration d'outils de communication et de mobilisation

Le Groupe Ressource offre également l'opportunité d'assurer un soutien en permettant de multiplier les échanges et les retours sur les pratiques des personnes engagées dans les équipes pluridisciplinaires. Il représente également un vivier de futurs représentants dans les autres instances de consultation ou de décision.



2/ Le fonctionnement du Groupe Ressource

La charte du Groupe Ressource définit les modalités de fonctionnement du groupe.

Désignation et mode de repérage :

Le Service Insertion a pris l'option d'informer systématiquement l'ensemble des allocataires du RSA de l'opportunité de participer :

- ♦ A l'évaluation et l'amélioration du dispositif du RSA au travers du Groupe Ressource telles que la Loi le prévoit,
- ♦ Aux instances consultatives en tant que représentants des allocataires du RSA.

Cette information sur l'existence du Groupe Ressource et ses missions se veut la plus large possible pour sensibiliser l'ensemble des allocataires parce qu'ils sont tous force de propositions. Elle se fait par les allocataires du RSA engagés dans cette démarche et les professionnels de l'insertion :

- ♦ à l'ouverture du droit, à l'entrée dans le dispositif, lors de la réunion d'information collective ou en entretien d'orientation,
- ♦ tout au long de l'accompagnement,
- ♦ à l'occasion de la participation aux actions collectives,
- ♦ dans le cadre de la démarche participative.

Formation continue :

Les personnes intéressées et volontaires sont accueillies dans un climat de convivialité par les membres du Groupe Ressource. Elles bénéficient d'une formation organisée par le Service Insertion du Conseil Général. Cette formation présente le dispositif du RSA : son organisation, son fonctionnement et ses missions. Elle consiste aussi à faciliter la prise de parole indispensable à une participation effective.

Les personnes font alors le choix :

- ♦ d'être membre du Groupe Ressource,
- ♦ et/ou de s'engager comme représentants des allocataires du RSA lors des instances consultatives.

Avant la prise de fonction dans les équipes pluridisciplinaires, une préparation à l'évaluation des situations individuelles est prévue par des exercices de simulation et d'études de cas à partir de dossiers fictifs. Les anciens accompagnent les nouveaux représentants pour faciliter le questionnement et l'analyse des situations. Chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire qu'il soit professionnel, élu ou allocataire possède la même légitimité à émettre un avis : la pensée et la parole de chacun ont fondamentalement la même valeur.

Lors des réunions du Groupe Ressource, les représentants des allocataires du RSA siégeant aux équipes pluridisciplinaires des différents territoires peuvent faire un retour et échanger sur leur expérience. Cela renforce leur pratique d'analyse des situations complexes.

Dans le cadre de la démarche participative impulsée par le Conseil Général, les membres du Groupe Ressource bénéficient de co-formation avec les professionnels, les habitants et les élus permettant de lever les préjugés, de s'appuyer sur les ressources et les expériences pour agir et construire ensemble.

Composition du groupe

Le Groupe Ressource se compose au maximum de 15 personnes dont :

- ♦ des allocataires du RSA dans un parcours emploi, dans un parcours socioprofessionnel ou dans un parcours social,
- ♦ des professionnels de l'insertion : Conseil Général et partenaires conventionnés,
- ♦ des professionnels du Service Insertion,
- ♦ selon la thématique abordée, des partenaires ou des intervenants spécifiques peuvent être invités.

Durée de participation :

A tout moment, les personnes intègrent le Groupe Ressource pour une durée non définie. Les membres de l'Equipe Pluridisciplinaire, quant à eux, s'engagent pour un mandat d'un an, renouvelable.

Le groupe est ouvert : les membres du Groupe Ressource – quel que soit leur rôle au sein du collectif - sont libres de le quitter.

Représentativité :

De par sa situation, tout allocataire du RSA est à même de représenter les personnes qui vivent avec moins de 500 € par mois. A ce titre, il peut s'exprimer, apporter son expérience et son regard afin d'améliorer les politiques d'insertion qui le concernent.

Il s'engage également à porter les préoccupations et les expériences des autres allocataires.

Toutefois, pour assurer une représentativité légitime au sein des équipes pluridisciplinaires, il est souhaitable de ne pas avoir de contentieux de fraude avec l'Institution.

Facilités d'accès à la participation :

La fonction de membre du Groupe Ressource ne donne lieu à aucune rémunération. Toutefois, le Conseil Général pourvoit au défraiement des dépenses engagées par les participants pour la garde d'enfants et/ou les déplacements sur la base de justificatifs fournis au Service Insertion.



3/ Réunions et Participation du Groupe Ressource :

Fréquence des rencontres :

- ✓ **Groupe ressource** : une fois par mois, ce collectif se rencontre pour travailler à l'amélioration du dispositif selon un ordre du jour établi et des thèmes définis ensemble. Pour le suivi des dossiers en cours, il est demandé une participation assidue des membres.
- ✓ **Equipe pluridisciplinaire** : les binômes titulaires en tant que représentants des allocataires du RSA sont amenés à siéger aux instances une fois par mois sur un territoire défini et selon un planning instauré. En cas d'absence des titulaires, les suppléants sont sollicités.
- ✓ **Participation** : dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion ou du Programme Départemental d'Insertion, les membres du groupe sont amenés à participer aux ateliers de réflexion.

Lieu :

Les rencontres du Groupe Ressource s'organisent principalement dans les salles de réunion de la Direction de la Solidarité Départementale à la place Ferré de Tarbes.

Convivialité :

Les échanges se font autour d'un café, jus de fruit et gâteaux et dans la bonne humeur générale.

Animation :

Deux professionnelles du Service Insertion du Conseil Général assurent un rôle d'animatrices et facilitatrices à la participation. Dans un espace de confiance, elles s'efforcent de soutenir la prise de parole et la réflexion de l'ensemble du groupe sur les sujets abordés et veillent à ce que chacun s'exprime dans le respect de l'autre. Elles reformulent si nécessaire en veillant à une compréhension mutuelle.

Un compte rendu est rédigé pour chaque réunion et diffusé aux participants ainsi qu'à la Direction de l'Insertion. Elles assurent le lien entre le Groupe Ressource et l'Institution. Les décideurs, quant à eux, justifient les propositions des usagers qu'ils retiennent ou pas.



4/ Conditions de bon fonctionnement du groupe

Des règles régissent le Groupe Ressource, en voici les principales :

Cadre favorable à l'expression :

- Climat de confiance et de sécurité,
- Bienveillance du groupe à l'égard de celui qui s'exprime et qui partage son vécu, son expérience,
- Respect du rythme d'expression et de compréhension de chacun,
- Ecoute sans jugement,
- Liberté d'expression pour tous,
- Assiduité demandée,
- Absence de hiérarchie

Rigueur méthodologique

- Formation partagée,
- Transparence des informations sur le dispositif, son évolution,
- Anonymat des situations traitées en Equipe Pluridisciplinaire,
- Apport de regard différent et d'expérience,
- Animation facilitatrice

Confidentialité :

- Respect du secret professionnel et de la confidentialité des paroles et des écrits produits.

Volonté de l'ensemble des acteurs :

- Echanges et propositions concrètes,
- Résultats montrés et valorisés,
- Volonté politique de participation stable et durable



5/ Droits et obligations

Chaque membre du Groupe Ressource s'engage individuellement, par sa signature, à respecter cette charte, à rester discret sur les situations évoquées et au travers de sa participation à promouvoir les valeurs de responsabilité, de confiance et de tolérance.

Eu égard à l'obligation de respect mutuel, tout membre manifestant un comportement compromettant le bon déroulement des rencontres pourra voir sa participation au groupe remise en question. Si le membre persiste dans ce comportement, il pourra faire l'objet d'une mesure d'exclusion décidée à la majorité des membres du Groupe Ressource.